

Procès-verbal de la session extraordinaire

du Conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne, tenue le 12 février 2007 à 20h30 à la salle municipale, 1380, Route 125 à Sainte-Julienne, lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents :

Monsieur Louis Thouin, district 1
 Monsieur Stéphane Breault, district 2
 Madame Manon Desnoyers, district 3
 Madame Céline Daigneault, district 4
 Madame Josée Bélanger, district 5
 Monsieur Benoît Ricard, district 6

formant quorum, sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Pierre Mireault

Est présent, monsieur Claude Arcoragi, secrétaire-trésorier/directeur général

Rituel du Conseil

Avis de convocation

Le secrétaire-trésorier/directeur général constate et certifie que tous les membres du Conseil ont reçu l'avis de convocation à cette session extraordinaire, fait lecture de son certificat confirmant que ledit avis a été dûment signifié à tous les membres du Conseil et fait aussi lecture des sujets à l'ordre du jour, à savoir :

Ordre du jour session extraordinaire du 12 février 2007

- Point 1)
07-02X-075 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
- Point 2)
07-02X-076 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
Adoption de l'ordre du jour du 12 février 2007
- Point 3)
07-02X-XXX Acquisition du réseau d'Aqueduc Ste-Julienne-en-Haut Inc.
- Point 4)
07-02X-077 Adjudication Billets de financement – règlement d'emprunt
- Point 5)
07-02X-078 Résolution financement à long terme concernant les règlements
423-94 et 441-95
- Point 6)
Avis de motion afin d'adopter un règlement concernant un plan
d'implantation d'aménagement – Cité Médiévale

Point 7)

07-02X-079 Subvention Jeux du 3^e Âge.

Point 8)

07-02X-080 Autorisation de paiement-certificat numéro 4 à J.Dufresne
Asphalte pour la réfection et construction de béton bitumineux
sur plusieurs tronçons routiers de la municipalité.

Point 9)

07-02X-081 Demande d'appui concernant la Commission de protection du
territoire agricole et les besoins des municipalités.

Point 10)

07-02X-XXX Demande d'appui au projet de pétition concernant les ratés du
système de la santé et des services sociaux.

Point 11)

Période de questions

Point 12)

07-02X-082 Levée de l'assemblée extraordinaire du 12 février 2007



Point 1)

07-02X-075 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE le quorum est obtenu.

Il est proposé par : Louis Thouin, district 1

Appuyé par : Benoît Ricard, district 6

Et résolu

Que l'assemblée est ouverte.

ADOPTÉE

Point 2)

07-02X-076 Adoption de l'ordre du jour du 12 février 2007

CONSIDÉRANT QUE le président de l'assemblée a fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par : Stéphane Breault, district 2

Et résolu

QUE l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 12 février 2007 est accepté.

ADOPTÉE

Point 3)

07-02X-XXX Acquisition du réseau d'Aqueduc Ste-Julienne-en-Haut Inc.

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

Point 4)

07-02X-077 Adjudication - Billets de financement – règlement d'emprunt

Il est proposé par Céline Daigneault, district 4

Appuyé par Benoît Ricard, district 6

Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Julienne accepte l'offre qui lui est faite de **Financière Banque Nationale** pour son emprunt de 575 600.\$ par billets en vertu des règlements numéros :

423-94 Règlement décrétant les travaux de revitalisation du Centre-Ville (Route 125) et un emprunt de 950 000.\$ pour en défrayer les coûts.

441-95 Règlement décrétant les travaux de construction du prolongement de la rue Cartier vers l'est et un emprunt de 200 000.\$ pour en défrayer les coûts.

au prix de : 575 600\$ échéant en série de 5 ans comme suit :

46 400\$	4.10000%	16 février 2008
48 500\$	4.10000%	16 février 2009
50 800\$	4.10000%	16 février 2010
53 200\$	4.15000%	16 février 2011
376 700\$	4.25000%	16 février 2012

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉE

Point 5)

07-02X-078 Résolution financement à long terme concernant les règlements 423-94 et 441-95

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Julienne se proposé d'emprunter par billets un montant total de 575 600.\$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

Règlement 423-94	Montant de 950 000\$
Règlement 441-95	Montant de 200 000\$

ATTENDU QU'il serait avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par Louis Thouin, district 1

Appuyé par Céline Daigneault, district 4

Et résolu

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets seront datés du 16 février 2007;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1.	46 400\$		2008
2.	48 500\$		2009
3.	50 800\$		2010
4.	53 200\$		2011
5.	55 800\$	}	2012
5.	320 900\$		

QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- 5 ans (à compter du 16 février 2007), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 423-94 et 441-95

chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

QU'un montant total de 15\$ a été payé comptant par une affectation du fonds général laissant ainsi un solde net à renouveler de 575 600\$.

ADOPTÉE

Point 6)

Avis de motion afin d'adopter un règlement concernant un plan d'implantation d'aménagement – Cité Médiévale

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Point 7)

07-02X-079 Subvention Jeux du 3^e Âge.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité était la ville hôte pour 2006,

CONSIDÉRANT QUE la subvention accordée par la Municipalité n'est pas suffisante,

En conséquence,

Il est proposé par Louis Thouin, district 1

Appuyé par Josée Bélanger, district 5

Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Julienne accorde un montant de 434.19\$ pour payer le dernier fournisseur, Disco Guimond à même le poste 02.701.10.950 subvention aux organismes du budget 2006.

ADOPTÉE

Point 8)

07-02X-080 Autorisation de paiement-certificat numéro 4 à J.Dufresne Asphalté pour la réfection et construction de béton bitumineux sur plusieurs tronçons routiers de la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a accordé le contrat pour la réfection et construction de béton bitumineux sur plusieurs tronçons routiers de la municipalité à J. Dufresne Asphalte Ltée;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont terminés;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieur mandaté à la surveillance des chantiers a recommandé d'effectuer le paiement selon le certificat no. 4;

En conséquence,

Il est proposé par Stéphane Breault, district 2

Appuyé par Louis Thouin, district 1

Et résolu

QUE la Municipalité autorise le paiement du certificat no. 4 au montant de 229 595.42\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

Point 9)

07-02X-081 **Demande d'appui concernant la Commission de protection du territoire agricole et les besoins des municipalités.**

ATTENDU QUE : La Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles nécessite une cure de rajeunissement et ce, après plus de 30 ans d'existence;

ATTENDU QUE : La Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles n'a jamais fait l'objet de grandes modifications;

ATTENDU QUE : L'application de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles soit unilatéralement appliquée de la même façon, dans toutes les régions du Québec (caractère homogène – mur à mur) et soit en conflit direct avec l'existence et la mission des MRC – à caractère régional;

ATTENDU QU' : Un consensus demeure omniprésent soit la nécessité de conserver un encadrement législatif (CPAQ) pour protéger notre territoire agricole;

ATTENDU QUE : Les difficultés rencontrées résident dans l'application de la structure de gestion de la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec, ce qui constitue évidemment un irritant majeur dans les limitations d'agir des municipalités;

ATTENDU QU' : Il est nécessaire de modifier l'application de la Loi afin qu'elle s'ajuste avec les réalités rurales particulières et unique, à chacune d'elles afin d'assurer leur prospérité et même leur survie;

En conséquence,

Il est proposé par Josée Bélanger, district 5

Appuyé par Manon Desnoyers, district 3

Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Julienne appuie le mémoire « La Commission de protection du territoire agricole et les besoins des municipalités : statu quo ou changement? » présenté par la municipalité de Ste-Élisabeth-de-Warwick, qui sera déposé à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois;

QU' une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Montcalm, à notre député et au Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'alimentation et Ministre responsable de la région du Centre-du-Québec, Monsieur Yvon Vallières.

ADOPTÉE

Point 10)

07-02X-XXX **Demande d'appui au projet de pétition concernant les ratés du système de la santé et des services sociaux.**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

Point 11)

Période de questions

Point 12)

07-02X-082 **Levée de l'assemblée extraordinaire du 12 février 2007**

Il est proposé par : Benoît Ricard, district 6

Appuyé par : Josée Bélanger, district 5

Et résolu :

QUE l'assemblée extraordinaire du 12 février 2007 est levée à 20h52.

ADOPTÉE

Pierre Mireault
Maire

Claude Arcoragi
Directeur général